

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01790

Numéro SIREN : 897 696 548

Nom ou dénomination : A & M

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt 2161

Désignation de l'entreprise		SAS A & M		19 Rue MAZENOD		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13002 MARSEILLE					
SIRET		8 9 7 6 9 6 5 4 8 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	10 999	030	1 459	9 540	
	Immobilisations financières* (1)	040	554 640	042		554 640	470 000
	Total I (5)	044	565 639	048	1 459	564 179	470 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	6 482	070	6 482	7 557
			072	1 002	074	1 002	
	Valeurs mobilières de placement	080	10 000	082		10 000	
	Disponibilités	084	12 079	086		12 079	12 125
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	29 563	098		29 563	19 681
	Total général (I + II)	110	595 202	112	1 459	593 742	489 681
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		470 000	470 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		5 063			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		93 937	5 063		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		569 000	475 063			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			10 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		9 045			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	2 863	15 698	4 619		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		24 742	14 619			
Total général (I + II + III)	180		593 742	489 681			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	84 150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	156 701	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A & M		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				1		2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214					
			intracommunautaires	217	218	80 370	15 405			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230		2					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	80 373	15 405				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	31 755	9 449			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	87					
	Rémunérations du personnel *			250	8 360					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	3 151					
	Dotations aux amortissements *			254	1 459					
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	17				
			260							
	Total des charges d'exploitation (II)				264	44 829	9 450			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	35 544	5 956				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	63 702					
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 308	893					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	93 937	5 063				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	93 937	314				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 308					
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	3 553					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	35 388	354			
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	35 388	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A & M
Société par actions simplifiée
au capital de 470 000 euros
Siège social : 19 RUE MAZENOD, 13002 MARSEILLE
897 696 548 RCS MARSEILLE

PROCURATION

Je soussigné Medhi GACEM,
demeurant 19 rue Mazenod le Castel, 13002 MARSEILLE, Président de la société A & M,

Donne par les présentes pouvoir à
Cabinet COFIMEC 6 BIS IMPASSE LATIL 13008 MARSEILLE

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de MARSEILLE tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à

Marseille

Le

23/03/2023

Medhi GACEM



*Latil
Cabinet
Cofimec*

A & M
Société par actions simplifiée
au capital de 470 000 euros
Siège social : 19 RUE MAZENOD, 13002 MARSEILLE
897 696 548 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 MARS 2023

L'an 2023,
Le 13 MARS,
A 10H00,

Monsieur Mehdi GACEM,
demeurant 19 rue Mazenod le Castel, 13002 MARSEILLE,

Associé unique de la société A & M,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Mehdi GACEM, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 70 963 euros.

Al

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 93 937 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	93 937 euros
A la réserve légale	41 937 euros

Solde	52 000 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 52 000 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

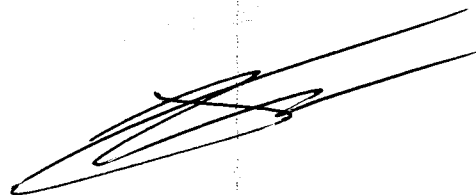
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mehdi GACEM

A & M

LE CASTEL 19 RUE MAZENOD - 13002 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 897 696 548



COURRIER ARRIVÉ LE :
07 AVR. 2023
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
MARSEILLE